

ASSOCIATION CANTONALE GENEVOISE Des TIREURS VÉTÉRANS

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT GENEVOIS INDIVIDUELS VÉTÉRANS 50 MÈTRES B

Catégorie d'âge :

Dames et hommes tirent dans la même catégorie d'âge.

Vétérans (V) 60 – 69 ans

Séniors Vétérans (SV) – Vétérans d'Honneurs – (VH) 70 ans et plus

Si une catégorie n'arrive pas à un minimum d'inscription de six tireurs, ces derniers tirent dans la catégorie précédente.

La catégorie doit figurer sur la feuille de stand.

Armes et positions :

PPA A une main, bras franc.

PPC (PO) A une ou deux mains, bras franc.

Programme de tir et finale :

Précision Cible P 1 m
5 coups d'essais, puis
20 coups en 4 séries de 5 cps en 5 minutes chacune.
Sans résultats indiqués.

Vitesse Cible P1 m
5 coups d'essais en 1 minute, puis
20 coups en 4 séries de 5 cps en 60 secondes chacune

Classement :

Le classement se fait par l'addition des 40 coups.

En cas d'égalité de points, appui par :

1. La meilleure 4ème passe
2. Le meilleur programme de vitesse
3. L'âge le plus élevé.

Proclamation des résultats :

La proclamation des résultats se fait au terme du programme de tir de la finale.

Le premier classé sera déclaré Champion Genevois des Vétérans.

Le deuxième classé sera déclaré Vice-Champion Genevois des Vétérans

Le troisième classé sera médaillé.

Le quatrième et le cinquième classés reçoivent une carte-prime à CHF. 10.-

Les distinctions et cartes-primes seront remises lors de l'Assemblée Générale.

Dispositions particulières :

Les réclamations et recours concernant le tir se fait sur place et seront traités oralement par les commissaires compétents. La Commission Technique de l'ACGTV statue définitivement. Les participants acceptent les programmes et les règlements qui leur sont proposés.

Le Président :

Le Directeur de tir :

Genève, le 27 avril 2016